

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	34 (1946)
Heft:	720
 Artikel:	Au Valais, la première avocate
Autor:	[s.n.]
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-266013

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Beaux-Arts

Une nouvelle venue dans le monde des arts fait parler d'elle, ces jours-ci, et certainement fera encore parler d'elle lorsque les ans lui permettront d'affirmer avec plus d'indépendance et de force ses dons de peintre; il s'agit de Mme Y. Renée Hauser, de Berne, qui vient d'exposer à Lausanne des portraits, des fleurs, des paysages.

Mme Hauser a posé son chevalet un peu partout en Suisse romande, et aussi à Rome; elle a peint Ouchy, Sion, la plaine du Rhône, d'un pinceau léger, délicat; la jeune artiste sait voir et exprime la poésie des choses. C'est dans le portrait qu'elle affirme avec le plus de bonheur son tempérament. Allez camper sur un fauteuil un colonel de Montmollin, et dites-moi si c'est chose aisée. Notre artiste a su évoquer le chef et les qualités du chef. Elle a fait de Mme Rosemarie Stucki un beau portrait, plein de grâce, où le noir du velours... devrait jouer mieux avec le décolleté du modèle. Mais le modèle vit devant nous, non seulement en chair et en os, mais avec son caractère et sa personnalité, et c'est le principal; les portraits de Serge, d'Agathe, de Christiane sont aussi des réussites...

Nous nous réjouissons de l'apparition de ce talent prometteur.

S. B.

A nos abonnés

Songez à verser le montant de votre abonnement 1947 (6 frs.) au Compte de chèques postaux N° 1.943. Merci d'avance. La Rédaction.

N'oubliez pas que c'est chez Hirt
4, rue de la Fontaine, que vous trouvez les plus belles fleurs, les plus traîches. Tél. 5.01.60

PORCELAINES - CRISTAUX
COUTELLERIE
SERVIR - BOYS
Louis KUHNE
6, rue du Rhône

PHARMACIE M. MULLER & Cie
Place du Marché
CAROUGE - GENÈVE
Tél. 4.07.07
Service rapide à domicile



Publications reçues

Warwick DEEPING: *Six mois à vivre*. Roman traduit de l'anglais par André Stivène. Éditions Jeheber, Genève-Paris 1946.

Après *Slade*, dont nous avons rendu compte dans nos colonnes, voici un autre roman de Deeping.

Condamné à mort, à brève échéance, par un éminent praticien, Valentin Brown prend une démission soudaine.

Il a vécu des années aux côtés d'une femme d'un égoïsme et d'une tyrannie féroces et de leurs enfants, dont l'éducation s'est fortement ressentie de la situation.

Il n'attendra pas l'issu fatal, au sein d'une famille à laquelle ne le lie aucune affection, qui fait montre, au contraire, d'une incompréhension et d'une indifférence totales. Il part pour l'étranger dans la ferme intention de voyager et de ne pas se laisser abattre, ne souffrant d'ailleurs pas encore de la maladie qu'on a cru déceler en lui.

Sa rencontre avec une jeune compatriote dont le caractère et le charme contrastent avec sa triste ambiance familiale, le rattrache de plus en plus à cette vie qui menace de le fuir. Mais il y

Médecine du Travail aux Usines Berliet

Sens pratique féminin au service de l'industrie

La médecine sociale fait partie du programme de la France nouvelle, elle a été rendue obligatoire par un décret voté le 26 novembre dernier, mais certaines entreprises en avaient auparavant commencé l'application. Aussi faut-il féliciter le Groupe féminin du Parti du Travail, d'avoir invité Mme Dr Lauden-Oppmann à venir nous entretenir des expériences qu'elle a déjà faites.

Celle-ci a parlé lors d'une conférence de presse, le vendredi 6 décembre, à 17 heures, dans l'accueillante bibliothèque de la Ligue internationale des Femmes pour la Paix et la Liberté; le même soir, elle s'est adressée au public, à la Salle Centrale.

Mme Lauden est responsable du service médical aux Usines Berliet (nationalisées) à Lyon, elle est aidée par 10 infirmières et infirmières. Elle a su faire face à de très grandes difficultés dues aux circonstances actuelles et à la pénurie générale des objets et instruments utiles et elle a obtenu des résultats surprenants. Le mot d'ordre est le suivant: prévenir la maladie, éviter les accidents.

A l'embauche, les ouvrières (5000 hommes, 1000 femmes) sont soumis à un examen médical et psychotechnique, afin de placer chacun au poste où il fournira le meilleur travail sans porter atteinte à sa santé. 30 % du personnel est épargné parmi les diminués physiques, les mutilés de guerre, les retraités âgés dont la pension ne suffit plus à assurer l'existence. On occupe même deux aveugles qui sont l'objet de la sollicitude de leurs camarades.

Les ouvrières passent régulièrement de nouveaux examens médicaux, notamment lorsqu'ils changent d'affectation. Tous ont été radiographiés (à raison de 140 à l'heure) et

les documents recueillis et minutieusement examinés ont permis de dépister 10 cas de tuberculeux contagieux auxquels on a fait suivre un traitement approprié.

Le 5 % des salaires est versé à une caisse de compensation qui permet aux malades de recevoir les soins nécessaires et une indemnité pendant leur absence. Les convalescents peuvent alors reprendre graduellement le travail et ne venir à l'usine qu'à mi-temps aussi longtemps qu'il est indiqué.

Toutes les dispositions sont prises pour éviter les accidents, on vérifie chaque semaine les installations et dispositifs de sécurité. Les ouvrières, que certaines machines menacent de scalper, se sont laissées persuader de porter des bonnets lorsque Mme Lauden leur eut présenté des modèles vraiment seyants.

Les femmes qui attendent un bébé sont, dès le 6^e mois, affectées à la lingerie avec un salaire moindre, mais elles peuvent y confier leur layette, avantage sensible. Elles quittent l'usine 6 semaines avant la naissance et ne reviennent que 4 semaines après. Les nourrissons bénéficient du lait fourni par la ferme de l'usine qui compte 20 vaches. Un grand domaine, à la campagne, accueille les enfants, pendant les vacances.

Les auditeurs furent vivement frappés par le souci d'humanité et de bienveillance qui anime cette organisation et l'on souhaite que cet exemple soit suivi partout en Europe, où règnent de mauvaises conditions de travail.

Préserver la santé humaine, c'est créer la base de la vie heureuse et épanouie et c'est épargner à la collectivité des charges financières écrasantes.

R. B.

Le projet de loi Gisiger présenté en 1943 et qui va très prochainement être soumis aux Chambres prévoit deux possibilités:

Accouchement à domicile avec tous frais de sage-femme, médecin et pharmacien payés, plus une allocation de Fr. 120.— pour couvrir les frais de nourriture, de layette et d'aide-ménagère.

Accouchement dans une maternité, tous frais de pension, opération, et pharmacie payés; l'allocation prévue dans ce cas est de Fr. 70.—. Enfin toutes les femmes auront droit à 4 examens médicaux, 3 avant et un après l'accouchement.

Les nourrices toucheront une prime de Fr. 30.— après dix semaines d'allaitement, et 10.— par mois supplémentaire jusqu'à concurrence de Fr. 50.—.

En vous remerciant d'avance de cette petite mise au point par des chiffres qui me paraissent éloquents, je vous prie de croire, chère Madame, à mes sentiments très dévoués.

Dr. Renée GIROD.

Résolutions du Congrès d'Interlaken

(Suite)

7) *Résolution sur la traite des femmes et l'unité de la morale présentée par Mme Barbara HALPERN (Grande-Bretagne).*

L'Alliance Internationale des Femmes, réunie à Interlaken en août 1946,

Réaffirme avec force la nécessité du principe d'une morale élevée unique pour les deux sexes.

Considérant

1. que la prostitution constitue un acte antisocial, qui ne relève que de la conscience individuelle et ne doit pas être considérée comme un délit.

2. que l'exploitation commerciale de la prostitution d'autrui constitue le délit prévu par la 5^e Convention contre la Traite des Femmes élaborée à la S. d. N. en 1937.

3. que du fait de la guerre et des conditions d'après-guerre, cette exploitation s'est considérablement accrue.

4. qu'il est urgent, en vue de la combatte, de prendre des mesures internationales.

Demande

a) que l'organisation des Nations Unies s'emploie à obtenir de ses Etats Membres

Une Fortune un million!
En RICHESSE ET ESCOMPTE PAR LA COOPÉRATIVE CHAQUE ANNÉE À SES SOCIÉTAIRES

Tout pour économiser LE GAZ

Cuisinières et réchauds derniers modèles

Autocuiseurs - Grils "Melior"

Marmites à vapeur

E. Finaz-Trachsel

Boulevard James-Fazy 6

dant la guerre. Elle est en même temps une précieuse auxiliaire pour la formation de l'esprit cunéumique.

Le XI fascicule — récemment paru — est consacré à l'Italie et « L'Eglise sous le joug fasciste ». L'auteur Giovanni Miegge, dans la première partie de son ouvrage, retrace la vie de ces minorités protestantes sous un régime d'intolérance, il nous fait assister à la lutte sourde, épurante menée dans ces vaillantes paroisses, pour pouvoir conserver la liberté. La deuxième partie est consacrée au récit de la résistance dans les Vallées vaudoises durant l'année 1944. Ces Vallées ont soufflé l'esprit d'un Pierre Valdo communiant à la fin de la guerre des heures tragiques; elles eurent des villages brûlés, elles s'inclinèrent devant leurs martyrs: Jacopo Lombardini, Willy Jervis, René Peyrot. Les Vaudois du Piémont regardent maintenant vers l'avenir en s'inspirant de leur devise « Lux Iucet in Tenebris ».

M. Gt.

A La Halle aux Chaussures

Maison fondée en 1870

Mme Vve L. MENZONE

Soldidité - Elegance

5 % escompte en tickets jaunes

17, Cours de Rive, Angle Boulevard Helvétique, 30

GRANDE MAISON DE BLANC

14, RUE DE Calicots Angle Rue

RIVE Verdaine

La Maison des bonnes qualités